

Directives pour le vote du président du Comité

Le nouveau président du Comité Sud-Francilien est théoriquement élu lors de l'assemblée du 23/06/2018 à Melun.

Pour ce faire, les votants sont invités à se prononcer, soit directement, soit à l'aide de pouvoirs.

Le vote devant être le plus secret possible, la procédure suivante est adoptée :

- Chaque détenteur de pouvoir :
 - Insère les pouvoirs dans une enveloppe en indiquant le nombre de pouvoirs total sur l'enveloppe
 - Insère dans l'enveloppe, sur papier libre, le nombre de OUI, de NON et de votes blancs (y compris son propre vote) de tous les pouvoirs non remplis par un OUI ou NON selon les consignes qui lui ont été données par ses représentants
- 2 assesseurs sont désignés, par exemple un membre de l'ancien bureau et un membre du futur bureau et doivent œuvrer en toute intégrité.
- Ces assesseurs :
 - Vérifient que le quorum est atteint à l'aide des présents et des pouvoirs (première tâche indispensable pour savoir si l'assemblée générale peut délibérer)
 - Pendant que le CA se déroule (on présente et on délibère surtout sur le calendrier) :
 - Ils émargent les présents et les représentés sur une liste en indiquant simplement leur présence ou leur représentation
 - Ils comptabilisent sur des feuilles indépendantes, donc sans noms :
 - Les OUI
 - Les NON
 - Les votes nuls
 - A la fin, les OUI, NON, nuls sont comptabilisés

Rappel : selon les statuts, en cas d'un manque de quorum, une autre assemblée générale devra être organisée en respectant les mêmes conditions, mais ne nécessitera pas de quorum.